

Construire avec du Bois des Alpes

Bureaux de Territoire d'énergie Hautes-Alpes



Données générales du projet

Maître d'ouvrage : Territoire d'énergie Hautes-Alpes – SYME 05

Type de travaux : construction neuve

Surface : 1 460 m²

Année de livraison : 2022

Coût travaux : 2 960 700 € HT

Coût travaux lot bois⁽¹⁾ : 354 600 € HT (12%)

Architectes : Soléa – ProBATP - Blay-Coulet (05)

Bureau d'études structure : Millet (05)

Accompagnement : Communes forestières

Chiffres-clés liés au bois ⁽¹⁾



135 m³ de bois dans le projet

- 70 m³ de bois massif
- 65 m³ de bois lamellé-collé

Essences

- Epicéa
- Douglas
- Mélèze

Usages

- Charpente
- Poteaux
- Ossature
- Parement



Provenance

- 99 % de Bois des Alpes
- 1 % de bois français autre

Fournisseurs de bois certifiés Bois des Alpes

- Dautremer (05)
- SAMSE (05)
- Eymard (38)
- Margueron (01)
- Scierie du Mélézin (04)



⁽¹⁾ Concerne le lot ossature bois-charpente

Le témoignage du maître d'ouvrage

« En intégrant du bois certifié Bois des Alpes dans notre projet, nous étions certains d'utiliser une matière noble issue du massif alpin avec une garantie de gestion durable des forêts et de traçabilité de la forêt jusqu'au produit fini. Ces notions de circuit court, de durabilité, de traçabilité nous les retrouvons à Territoire d'énergie Hautes-Alpes, puisque notre politique est aussi de produire une énergie durable, locale et sécurisée, grâce au solaire, à l'hydroélectricité et au réseau de chaleur biomasse bois. »

Jean-Claude DOU, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes





Les retombées économiques, sociales et environnementales liées au bois



3 370 600 € ont été investis dans ce projet (études et travaux)

403 700 € concernent la conception bois et la mise en œuvre des produits bois (charpente, ossature, bardage)

318 640 € ont été directement injectés dans l'économie du territoire ⁽²⁾ grâce au bois.



2,4 emplois valorisés sur le territoire pendant 1 an



3,6 ha de forêt gérée durablement pendant 80 ans



255 tonnes de CO₂ stockées et évitées

Si ce projet avait été réalisé avec 100% de bois étranger et mis en œuvre par des entreprises françaises, seulement **131 400 €** auraient été réinjectés dans l'économie du territoire.

Construire, réhabiliter ou aménager un espace public est un acte important pour une collectivité. Les choix effectués impactent à la fois l'environnement, l'économie et l'emploi sur les territoires. Pour démontrer cet impact, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a développé A.R.T, le premier calculateur qui quantifie les retombées sur le territoire.

⁽²⁾ L'indice A.R.T correspond à la part des dépenses liées au bois directement réinjectée dans l'économie du territoire. Pour 100€ investis dans le lot bois de votre projet, 79€ ont été réinjectés dans l'économie du territoire (dans un rayon de 80 km du projet).

Les Communes forestières vous accompagnent dans la réalisation de votre projet :

COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras – 05200 Embrun

contact05@communesforestieres.org – 07 57 46 04 59

www.communesforestieres-paca.org

